École Élémentaire Grand Four
22, rue Du Grand Four
71000 Mâcon
Tel/Fax : 03 85 20 91 37

NOTE DE RENTREE 2016 / 2017

HORAIRES : lundi vendredi **8h30 - 11h30 13h30 - 15h00**
mardi jeudi **8h30 - 11h30 13h30 - 16h30**
mercredi **8h30 - 11h30**

Accueil à 8h20 et 13h20
Sortie : les enfants sont accompagnés par les enseignants jusqu'au portail de la cour.
L'entrée et la sortie se font par le portail rue Du Grand Four uniquement.

Stationnement : Veillez à vous garer sur les emplacements prévus à cet effet : Interdiction de vous garer devant le portail du restaurant scolaire, accès réservé au transport des enfants handicapés.
Rappel : Le passage derrière le restaurant scolaire est strictement réservé au passage des élèves d'Ulis .

VACANCES :

- **TOUSSAINT :** du mercredi 19 octobre après la classe au jeudi 3 novembre au matin
- **NOEL :** du vendredi 16 décembre après la classe au mardi 3 janvier au matin
- **FEVRIER :** du vendredi 17 février après la classe au lundi 6 mars au matin
- **PRINTEMPS :** du vendredi 14 avril après la classe au mardi 2 mai au matin
- **PONT DE L'ASCENSION :** du mercredi 24 mai après la classe au lundi 29 mai au matin
- **ETE :** vendredi 7 juillet après la classe

EQUIPE PEDAGOGIQUE :

Madame MEMET	classe de CP/CE1	**Madame NUGUET-SMAIL**	classe de CM1
Madame STEFANOWICZ (remplacée par Mr DELARCHE) Madame FORESTIER	classe de CE1/CE2	**Madame PONSOLLE**	classe de CM2
		Madame PAYRE	dispositif EHPI
Madame MAURE-LEVREUX Madame FORESTIER	classe de CE2	**Madame MENNETRIER Mesdames ENGGIST et TONEATTI** (AESH co) **Madame Dechaume** (EVS)	dispositif ULIS

Madame DOUDOU, AESH m, **Madame LEBORNE**, EVS, **Monsieur Delarche** assure le remplacement de **Madame STEFANOWICZ**, **Monsieur HOUILLON** (Brigade remplaçant rattaché à l'école)
Madame PELLETIER, agent d'entretien, **Décharge de direction** assurée par **Madame FORESTIER** les lundis et mardis et **Madame CLAIR,** EVS administrative

ASSURANCES :

Votre enfant doit être protégé s'il est victime d'un accident, ou s'il est lui-même auteur de l'accident. Elle est obligatoire pour les activités extrascolaires ou pour lesquelles une participation financière est demandée. Vous pouvez utiliser les formulaires remis à votre enfant ou faire parvenir à l'école une attestation de votre assurance indiquant que votre enfant est assuré **en responsabilité civile et individuelle accidents corporels.**

COOPERATIVE SCOLAIRE :

L'école est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École). Nous demandons cette année une participation volontaire par élève (pour information, 10€ étaient demandés par élève auparavant). Cette somme versée en début d'année sert à payer l'affiliation à l'OCCE, à financer, en partie, sorties, petits matériels, projets de classe...

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :

Cette discipline est obligatoire pour tous les élèves. Si l'état de santé ne permet pas à votre enfant de la pratiquer, un certificat médical doit être délivré par votre médecin de famille.

GOÛTER :

Un goûter léger et pratique est toléré à la récréation de 10 h. Privilégier les fruits.

MATERIEL :

Les élèves doivent toujours avoir le matériel demandé toute l'année en bon état.
Les livres doivent être couverts sans scotcher directement la couverture.
Un cartable rigide assure leur bonne conservation. En cas de détérioration d'un livre ou matériel de l'école, nous vous demanderons de le remplacer.

PARASITES :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez par conséquent être vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et, le cas échéant, traiter sa chevelure.

RELATION PARENTS - ENSEIGNANTS :

Il est important de signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte.
Les fiches de renseignements et d'urgence sont à compléter avec soin et les divers documents de rentrée sont à retourner rapidement dans chaque classe. Tenez-nous informés de tout changement (adresse, numéro de téléphone, état civil) le plus rapidement possible.
Le cahier de correspondance sert pour toute communication entre vous et les enseignants, toute nouvelle information doit être signée. Consultez aussi régulièrement le panneau d'affichage et le site d'école.
Des **justificatifs d'absence** ci-joints sont à remplir pour toute absence signalée par téléphone la première demi-journée et remis le jour du retour. Pour les maladies contagieuses, un certificat médical est exigé.
Les sorties individuelles pendant le temps scolaire, pour recevoir en d'autres lieux des soins (orthophoniste,...) ne peuvent être autorisées que sous réserve de dispositions préalablement établies.
Toute absence prévisible doit être signalée, et suivant le motif, peut-être sujet à la demande d'autorisation de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ou du Directeur.
Exemple : En cas d'absence longue exceptionnelle, vous devez me transmettre une demande écrite, quinze jours à l'avance. Je la transmettrai à Madame L'Inspectrice de l'Éducation Nationale qui la transmettra à son tour à Monsieur L'Inspecteur d'Académie de Saône et Loire.
Rappel adresse de l'adresse du site **d'école** : ele-macon-grand-four-71.ec.ac-dijon.fr

REUNIONS :

Une réunion de rentrée commune écoles maternelle et élémentaire aura lieu **le mardi 13 septembre à 18 h** dans la salle de jeu pour tous les parents.
Chaque enseignant proposera également une réunion pour les parents de sa classe dans le courant du mois de septembre. Je suis déchargée cette année tous les lundis et mardis, et suis donc disponible pour les parents de l'école ces jours-là.

Réunions de rentrée de classe : à 18h00

CP/CE1	08/09/16	**CM1**	À définir
CE1/CE2	À définir	**CM2**	22/09/16
		Dispositif EHPI	À définir
CE2	23/09/16	**ULIS**	20/09/16

Je vous remercie pour votre collaboration. L'équipe pédagogique souhaite une bonne rentrée et une bonne année scolaire à tous les élèves.

Bien cordialement, La Directrice, Nathalie Maure-Levreux